

**DECISION PORTANT SIGNATURE DU CONTRAT DE PRESTATION
PONCTUELLE POUR LA VERIFICATION AVANT MISE SOUS TENSION DES
INSTALLATIONS ELECTRIQUES - CONSUEL – AVEC APAVE SUDEUROPE**

ST N° 2023-63

Le Maire de MOISSAC,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 23 Juillet 2020, par laquelle le Conseil Municipal l'a chargé par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L.2122-22 susvisé du Code Général des Collectivités Territoriales, et plus précisément l'alinéa 4°,

Considérant la nécessité de souscrire un contrat de prestation ponctuelle n°A535084931.1 pour la vérification avant mise sous tension des installations électriques - Consuel du coffret de l'Eglise Saint-Julien - 82200 Moissac.

DECIDE

ARTICLE 1 – OBJET

De souscrire un contrat de prestation ponctuelle n°A535084931.1 pour la vérification avant mise sous tension des installations électriques – Consuel du coffret de l'Eglise Saint-Julien - 82200 Moissac, mission n° 1 comprenant :

- la vérification avant mise sous tension des installations électriques CONSUEL, qui sera réalisée dans les établissements mentionnés dans la fiche de prestation et conditions tarifaires,

avec la SAS APAVE SUDEUROPE, ayant son siège 8, rue Jean-Jacques Vernazza – ZAC Saumaty-Séon – CS 60193 – 13322 MARSEILLE 06.

ARTICLE 2 – TARIFICATION

Le coût est de :

Montant HT : 250,00 €

Montant TTC : 300,00 €

Le montant de la prestation est défini selon un mode de chiffrage de type forfait.

ARTICLE 3 – DUREE

Intervention à réaliser avant le 30 juillet 2023.

ARTICLE 4 – FORMALITE

La présente décision sera inscrite au registre des décisions, un extrait sera affiché à la porte de la Mairie.

ARTICLE 5 – APPLICATION

Monsieur le Directeur Général des Services, est chargé de l'exécution de la présente décision dont une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de l'arrondissement de CASTELSARRASIN.

Fait à MOISSAC, le 26 juin 2023

Le Maire,

Romain LOPEZ

